

Les milieux économiques s'engagent pour la loi Covid

Par Marc Bretton sur Tdq.ch le 20 mai 2021

Dans les sondages, le soutien à la loi Covid, un des sujets des votations fédérales du 13 juin, dépasse toujours fermement les 60%, mais la méfiance règne dans les milieux économiques. C'est que l'opposition ne désarme pas et qu'une surprise reste toujours possible.

Pour l'éviter, la Fédération des entreprises romandes Genève et [la Chambre de commerce](#), déclinant dans le canton le mot d'ordre présenté à Berne il y a dix jours, martèlent leur soutien à la loi : « Un refus, estime en effet Ivan Slatkine, président de la FER, ferait tomber dès septembre les mesures de soutien à l'économie prises depuis des mois et menacerait certaines aides cantonales, notamment pour les cas de rigueur. Pour compenser, le Canton devrait dépenser 250 millions supplémentaires. » Un refus menacerait en outre la prolongation des mesures de soutien aux réductions des horaires (RHT), mais aussi la prise en charges par les allocations perte de gain des aides aux dirigeants d'entreprise, aux indépendants et aux personnes vulnérables. Certaines aides au sport, à la culture et aux médias seraient aussi visées. Enfin, le futur certificat de vaccination Covid se retrouverait sans bases légales.

« L'économie, qui revient lentement à la normale, a besoin de prévisibilité et pas d'une nouvelle période d'incertitude. »

Ivan Slatkine, président de la FER-Ge Et c'est grave? « L'économie, qui revient lentement à la normale, a besoin de prévisibilité et pas d'une nouvelle période d'incertitude », insiste Ivan Slatkine. Car un refus entraînerait la rédaction et le dépôt d'une nouvelle loi, elle aussi soumise à un délai référendaire. Acceptée, elle n'entrerait en force qu'au début de 2022. Quant au certificat de vaccination, dont la base légale figure dans la loi Covid, son application serait un « sésame indispensable permettant le retour à la normalité », assure [Vincent Subilla](#),

directeur de la Chambre.

L'argument des opposants à la loi, qui souhaitent préserver une liberté mise à mal par les empiétements reprochés au Conseil fédéral, ne trouve pas grâce à leurs yeux. « J'aimerais bien qu'on explique en quoi la loi soumise au vote est moins démocratique que les ordonnances qu'il a fallu prendre », riposte Gilles Rangon, le patron de la Société des hôteliers. S'exprimant au nom d'un secteur martyrisé par la crise sanitaire, il rappelle que les chiffres d'affaires ont parfois fondu de 80 à 90% suite à la crise du tourisme d'affaires et de Congrès. « Ce n'est quand même pas la faute des autorités s'il a fallu modifier des lois qui ne prévoyaient pas une crise aussi longue, ce qui nous a permis de sauver des emplois et des entreprises, dont certaines centenaires. »